

COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023
PROCES-VERBAL

Nombre de membres

en exercice : 54

présents : 35 puis 34 à partir de la délibération 17, puis 33 à partir de la délibération 18.

pouvoir : 5 puis 6 à partir de la délibération 17, puis 7 à partir de la délibération 18.

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures,

Le Comité syndical de SYCLUM s'est réuni en salle du conseil communautaire des Balcons du Dauphiné à Arandon-Passins, sous la présidence de Frédéric GONZALEZ, Président.

Secrétariat de séance : Philippe FILLOD.

Date de la convocation : 22 mars 2023.

Etaient présents :

Pour les Balcons du Dauphiné (BDD) : BAYON Jean-Philippe, BELANTAN Maurice, BOUVIER-PATRON Denis, DROGOZ Alexandre (départ après la délibération 17), EMERAUD David, FILLOD Philippe, GONZALEZ Frédéric, JUPPET Sylvain, LEPREVOST Christian, MANON François, MOIROUX Alain, OGET-PREVOT Jean-Marie, PEJU Nathalie (départ après la délibération 16), POMMET Gilbert, MATILLAT Anne, RABILLOU Jean-René, ROUX Jean-Yves, SALERNO Sabine.

Pour les Vals du Dauphiné (VDD) : BACLET Jean-Raymond, BARBIER Florence, BLANDIN Patrick, BROCHARD Christophe, DECOUX Edmond, FRACHON Marie-Christine, GAUTHIER Max, GUINET Gilbert, LOVET Jean-Pierre, MICHEL Laurent, POLAUD Michel, SOLIER Nicolas, TISSERAND Thérèse.

Pour Val Guiers (VG) : COMBAZ Dominique, LOMBARD Daniel, MARTIN François, GROS Gilbert.

Etaient excusés :

GEORGES Corinne, GIBBONS Grégory, GUILLET Laurent, (BDD).

ANGELIN Catherine, BADIN Bernard, DURAND Vincent, LATOUR Philippe, MARCEL Roger, MASAT Christophe, (VDD).

Etaient absents :

BERTHELOT Jean-Pierre, DUCARRE Sophie, ROSSI Patrick, TERUEL Eric (BDD).

FAVRE Jacques, GAUDET Gisèle, MOLLIER Léa, TRILLAT Bernard (VDD).

ARGOUD Yves, CAGNIN Georges, (VG).

Pouvoirs :

de Catherine ANGELIN à Daniel LOMBARD

de Laurent GUILLET à Frédéric GONZALEZ

de Grégory GIBBONS à Denis BOUVIER-PATRON

de Philippe LATOUR à Laurent MICHEL

de Corinne GEORGES à Gilbert POMMET

de Nathalie PEJU à Philippe FILLOD (à partir de la délibération 17)

d'Alexandre DROGOZ à Jean-Philippe BAYON (à partir de la délibération 18)

Appel des présents :

Après avoir constaté le quorum, le président ouvre la séance.

Le président donne la parole à Alexandre DROGOZ qui souhaite intervenir au nom des Balcons du Dauphiné.

Il indique que SYCLUM vit un moment très important en ce début d'année, entre son débat d'orientation budgétaire, le vote du budget et les ajustements qu'il a été nécessaire d'effectuer. Les Balcons souhaitent réitérer leur position initiale, à savoir faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux de TEOM et mettre l'entièreté des recettes de la TEOM dans les participations.

Grâce au dynamisme des bases de +7,1% lié à l'inflation et + 270k€ en plus que prévu liés aux nouvelles constructions et considérant que toutes les taxes déchets doivent aller à SYCLUM, la participation des Balcons sera majorée de 700k€ par rapport à l'année dernière.

Il est conscient que le budget 2023 de SYCLUM est serré, mais garde l'espoir que les investissements puissent se financer et le maintien du projet de collecte en porte à porte.

Les présidents vont encore se réunir et rédiger collégalement cette fois une lettre commune pour soutenir le syndicat. Les élus des Balcons sont convaincus que le chemin entrepris par SYCLUM est le bon et le soutienne.

Laurent MICHEL demande à son tour la parole pour intervenir au nom des Vals du Dauphiné (VDD).

Il accepte la décision des Balcons et l'effort de reverser la totalité de la TEOM, mais en ce qui concerne les VDD les résultats ne sont pas les mêmes. N'ayant pas de surplus de TEOM et avec une variation des bases liée à l'inflation de 6,8%, il manque 205 k€ aux VDD pour équilibrer le coût du service sur la TEOM. Le fait que SYCLUM décide unilatéralement d'appliquer un surplus hypothétique à l'image des Balcons, représente plus de 12,5% d'augmentation pour certains contribuables.

Les VDD n'ont pas été informés de cette augmentation et l'ont découverte au dernier moment, alors que leur budget était bouclé. Ça aurait été la moindre des politesses de les prévenir de cette augmentation de 10% plus tôt. Les élus des VDD qui siègent au bureau de SYCLUM n'étaient pas informés non plus.

Frédéric GONZALEZ répond qu'il peut entendre quand il lui est dit que SYCLUM met les EPCI au pied du mur, mais qu'il peut retourner le même discours. La demande des EPCI de ne pas augmenter au-delà de 7% c'était aussi mettre SYCLUM au pied du mur et il a également l'impression de ne pas avoir été entendu sur les difficultés de boucler le budget. Ça peut paraître brutal, mais il n'avait pas le choix de faire autrement. Le moins qu'il puisse faire c'est de présenter un budget sincère et en équilibre, même si ça fait grincer des dents. S'il était resté sur ce qui avait été demandé, il n'aurait pas pu équilibrer le budget et aurait eu beaucoup de mal à obtenir des financements, la décision des organismes bancaires lie et contraint SYCLUM.

Il précise que du côté des Balcons, il y avait une porte de sortie grâce au surplus de TEOM, de même que pour Val Guiers à moindre mesure (30k€), pour les VDD, SYCLUM en attente d'une réponse, avait été estimé le montant.

Le président des VDD lui a demandé de revoir cette augmentation, mais si SYCLUM décide de revoir ce montant pour les VDD alors il faudra faire pareil pour les autres EPCI, soit une baisse des recettes de 500 k€. Le budget ne serait alors pas sincère et SYCLUM n'obtiendrait pas le financement pour son projet. La conséquence directe serait le retour au statu quo estimé dans le scénario 0 avec une augmentation bien plus forte.

Le président s'adresse à l'assemblée à rappelant que les élus présents sont pour beaucoup des maires responsables du budget dans leur commune. Ils peuvent comprendre le choix qui s'imposait à lui entre respecter strictement l'injonction de limiter la hausse à 7% et présenter un budget insincère en prenant le risque d'aller dans le mur ou de ne pas la suivre et proposer un budget sincère. Sa priorité est d'assurer la pérennité du syndicat.

Laurent MICHEL regrette qu'il y ait eu un dialogue avec les Balcons et pas avec les VDD. Les élus des VDD sont capables de comprendre la décision, mais c'est le fait de ne pas avoir été informés au préalable qui est regrettable. Les VDD sont à deux jours de voter leur budget et n'ont pas d'autre choix que d'augmenter la TEOM, une décision qu'il sera difficile d'expliquer aux collègues lors du vote des taux.

Il conclut en précisant que le souci qui les anime les amènera à voter le budget de SYCLUM, mais les élus des VDD veilleront à ce que désormais les EPCI et SYCLUM travaillent en étroite collaboration pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise l'année prochaine.

Arrivée de François MARTIN.

Frédéric GONZALEZ rappelle qu'il est prévu d'organiser dès juin 2023 un COPIL avec les 3 EPCI pour faire un point sur les premiers mois de fonctionnement de l'année et dès septembre tous les mois pour préparer le budget 2024.

Il a le souvenir de la proposition des EPCI de se voir régulièrement dès 2022, mais ne voyant rien venir, SYCLUM a repris la main et depuis le mois de décembre 2022, il y a eu 3 rencontres. Depuis le début du travail sur le budget, son discours n'a pas changé, il dit que ça ne passera pas, mais il n'a pas été entendu. Même si le budget est voté à l'équilibre, ce ne sera pas facile.

Max GAUTHIER tient à préciser que Laurent MICHEL a fait part d'un point de vue qui a été évoqué en réunion avec les délégués SYCLUM des VDD, mais que ce n'était pas l'avis de tous les délégués présents. Il tient à rassurer le président à ce sujet. De plus, l'augmentation annoncée de 12,5% ne correspond pas aux 200k€ à rajouter. En fait cela représente une augmentation de 3%.

Approbation du procès-verbal du conseil du 28/02/2022.

Approbation à l'unanimité

Relevé des décisions du président

Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation depuis le comité syndical du 28 février 2023.

- **Décision n°05/2023**

Vu, l'arrêté inter préfectoral n°38-2021-12-20-00002 en date du 25 août 2021 portant adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel à compter du 1er janvier 2022,

Considérant, qu'il convient de transférer au SYCLUM le marché signé par le SICTOM du Guiers, en cours et dont la date du terme est au-delà du 1^{er} janvier 2022, pour permettre la continuité du service public sur le territoire repris par le SYCLUM suite à l'adhésion du SICTOM du Guiers,

Le Président décide de signer l'avenant de transfert du marché prestation de lavage et désinfection des conteneurs pour la collecte des déchets ménagers en cours d'exécution afin d'assurer la continuité du service public au 1er janvier 2022.

Désignation du secrétaire de séance :

Philippe FILLIOD est désigné secrétaire de séance.

1^{ère} PARTIE : Finances

Les documents budgétaires officiels et simplifiés sont fournis en annexe.

➤ Délibération n°14/2023 : Compte de gestion 2022

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur de Morestel accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion de SYCLUM présenté par le comptable des finances publiques de Morestel.

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 réalisé par le Comptable des Finances Publiques.

➤ **Délibération n°15/2023 : Compte administratif 2022**

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif 2022 de SYCLUM :

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur reporté	Résultat de clôture
Opérations 2022	19 506 524,06 €	18 972 144,92 €	- 534 379,14 €	1 865 934,83 €	1 331 555,69 €
INVESTISSEMENT					
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur reporté	Résultat de clôture
Opérations 2022	1 306 516,43 €	810 208,79 €	-496 307,64 €	1 099 993,20 €	603 685,56 €

Quelques éléments de compréhension :

a) A propos de la section de fonctionnement :

Pour rappel, le budget 2022 était le premier de SYCLUM avec son lot d'incertitudes, notamment en ce qui concerne les tonnages produits par les communes intégrées.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 93% du prévisionnel réparties selon les chapitres de la manière suivante :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 90% : baisse des tonnages en déchèterie et quantité et hausse du carburant moins importantes
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 95% : décalage des recrutements sur la fin d'année
- Chapitre 65 – Autres charges courantes (incinération) : 98%

Les recettes de fonctionnement ont quant à elles été réalisées à hauteur de 99% !

Il avait été inscrit au chapitre 022 – Dépenses imprévues un montant de 600 000 € en prévision d'éventuels besoins. Cette somme a été utilisée à hauteur de 450 000 € pour régulariser les amortissements de l'exercice.

L'exercice s'est terminé avec un déficit de 534 k€, comblé par les excédents reportés, pour un résultat de clôture à 1 331 555,69 €.

Les ratios financiers du réalisé 2022 ne satisfont pas les obligations budgétaires :

- Epargne brute (recettes réelles – dépenses réelles) : 12 348,59 €
- Epargne nette (épargne brute – amortissement capital emprunts) : - 390 727,95 €

Avec un capital restant dû à hauteur de 3 666 k€ en fin d'exercice, la capacité de désendettement (capital restant dû / épargne brute) s'élève à 300 ans et SYCLUM ne remplira plus ses obligations de couvrir ses amortissements d'emprunt (403 k€) par son épargne brute dès lors que la totalité des excédents auront été consommés.

b) A propos de la section d'investissement (réalisé + restes à réaliser) :

Les dépenses d'investissement ont été réalisées au global à hauteur de 52%. La différence avec les prévisions s'explique par :

1. La pénurie de matériaux et les fortes augmentations qui ont retardé les livraisons des bacs jaunes et des colonnes d'apport volontaire, ce qui a entraîné un retard dans le lancement de l'opération ;
2. Les travaux de la déchèterie de Porcieu qui ont été décalés dans un premier temps dans l'attente de la notification de la subvention, puis finalement ajournés.

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 41%, notamment en raison du prêt de 900 k€ qui n'a finalement pas été contracté en 2022. Les investissements 2022 réalisés ou restant à réaliser ont été financés par les fonds propres du syndicat.

A noter, la soulte reversée par les EPCI avait été inscrite au budget primitif 2022 et est intégrée dans les restes à réaliser.

La section s'est terminée avec un déficit sur le réalisé de 496 307,64 € couvert par les excédents reportés pour un résultat de clôture à 603 685,56 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- 642 762,26 € en dépenses
- 676 547,68 € en recettes.

Madame la 1^{ère} vice-présidente est élue présidente de la séance pour faire procéder à l'approbation du compte administratif.

Après discussion, Monsieur le Président quitte la salle et Madame la 1^{ère} vice-présidente fait procéder au vote. L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

Départ de Nathalie PEJU qui donne pouvoir à Philippe FILLIOD.

➤ **Délibération n°16/2023 : Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice comptable 2022.

Considérant :

- ✓ L'excédent de fonctionnement de 1 331 555,69 €
- ✓ L'excédent d'investissement de 603 685,56 €
- ✓ Les restes à réaliser s'élevant à :
 - 642 762,26 € en dépenses
 - 676 547,68 € en recettes

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat suivante :

- Report l'excédent de fonctionnement au 002 : 1 331 555,69 €
- Report de l'intégralité de l'excédent d'investissement au 001 : 603 685,56 €.

Les excédents sont réaffectés à l'équilibre des sections respectives comme cela avait été demandé par les EPCI, le Président espère toutefois que cela n'entraînera pas de difficulté, notamment en fonctionnement en cas d'imprévu.

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 proposée.

➤ **Délibération n°17/2023 : Budget prévisionnel 2023**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour 2023 (voir documents budgétaires en annexe).

Les sections s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement : 22 162 229,80 €
- Investissement : 4 177 322,13 €

Quelques éléments de compréhension :

a) A propos de la section d'investissement :

Lors des discussions avec les EPCI menées depuis décembre 2022 sur l'élaboration du budget 2023, chacun a assuré SYCLUM de son soutien pour permettre au projet de refonte des collectes de continuer afin de constater au plus vite les économies sur les coûts de fonctionnement.

La section d'investissement prévoit les actions suivantes :

- Le déploiement du projet collecte avec la distribution des bacs jaunes dans les zones pavillonnaires et l'installation de points de collecte de proximité dans les zones d'habitat dense et collectif. Le recours aux colonnes aériennes sera privilégié pour des questions de coûts, les colonnes enterrées seront l'exception.
- Le début des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment de Rochetoirin, une demande de subvention au Fonds Vert a été déposée.
- Quelques travaux urgents de sécurisation dans deux déchèteries.
- Les honoraires d'un architecte pour envisager les travaux sur les bâtiments.

Denis BOUVIER-PATRON précise que les aménagements des bâtiments prévoient également des projets qui permettraient une maîtrise des coûts en reprenant certaines activités en régie et pas seulement le confort des agents.

Max GAUTHIER voudrait connaître la position des banques depuis la dernière commission finances en ce qui concerne le financement de notre projet.

Isabelle GIRERD-MARTIN explique que si le Crédit Foncier de France, partenaire de la Caisse d'Épargne, a purement et simplement refusé de soumettre la demande de SYCLUM à son comité, les autres banques sont moins catégoriques :

- La Caisse d'Épargne a finalement proposé un prêt d'un montant maximum inférieur à 1M€
- Le Crédit Agricole Centre Est est prêt à soutenir le dossier dès que la prospective sera finalisée
- La Banque des Territoires (BDT) semble être le partenaire le plus sérieux, la valorisation des déchets est l'un des thèmes qu'elle est autorisée à soutenir et elle comprend mieux les enjeux.

Tout cela reste cependant au conditionnel.

Max GAUTHIER en conclut donc que si SYCLUM n'obtient pas ces prêts, il ne peut pas continuer le déploiement des bacs jaunes.

Frédéric GONZALEZ le confirme.

Alexandre DROGOZ précise que lors du rendez-vous avec la BDT, la proposition que les EPCI garantissent le prêt a détendu l'atmosphère et a été prise en compte.

Edmond DECOUX rappelle que les communes garantissent bien les prêts pour les bailleurs sociaux.

Frédéric GONZALEZ confirme que les EPCI à l'unanimité ont la volonté de poursuivre ce projet.

Les projets ont été réduits à leur plus simple expression pour assurer un financement par :

1. Les amortissements
2. Les excédents reportés
3. L'emprunt.

Monsieur le Président précise qu'il a transmis un courrier aux présidents des EPCI pour leur rappeler que le financement du projet est prioritaire pour la réalisation du budget et qu'il attendait un engagement de leur part pour soutenir, voire accompagner financièrement SYCLUM.

b) A propos de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,4% par rapport au budget primitif de 2022. Cette augmentation n'est toutefois pas homogène sur tous les chapitres.

Le chapitre 011 – Charges à caractère général subit une augmentation de près de 7% qui correspond sensiblement à l'inflation. Le poste qui accuse la plus forte hausse est celui de la collecte sélective, d'une part car le nouveau marché de collecte en apport volontaire du flux multi matériaux a augmenté de 60%, et d'autre part, car le coût de tri a été alourdi avec le papier qui est désormais trié aux mêmes tarifs que les emballages (contrainte technique du process de tri).

L'augmentation du chapitre 012 – Charges de personnel correspond essentiellement à l'effet année pleine des agents qui ont été recrutés en cours d'année 2022.

Le chapitre 65 – Autres charges courantes accuse une baisse liée à la réduction estimée du tonnage d'ordures ménagères envoyé à l'incinération grâce au projet de refonte des collectes. La baisse du tonnage des OM est hélas compensée par une augmentation du coût de l'incinération des encombrants de déchèteries.

Côté recettes, les soutiens des éco-organismes, qui représentent à eux seuls 1,8 M€ sont relativement fiables pour l'exercice 2023, hormis incident de parcours. Les ventes de marchandises (matériaux avec valeur marchande de déchèterie ou de collecte sélective) fluctuent de manière importante, notamment depuis la crise sanitaire. Malgré l'augmentation estimée des tonnages, il reste plus prudent de se baser sur les chiffres de 2022 car les cours sont actuellement au plus bas.

Les recettes de fonctionnement sont composées à 75% des participations des EPCI, qui supportent une part importante de l'inflation. L'augmentation de 10% ne devrait toutefois pas impacter les taux de TEOM, car elle devrait être compensée d'une part par l'augmentation des bases fiscales de 7,1% en 2023 et d'autre part, par la dynamique de ces bases liée aux nouvelles installations/constructions sur le territoire qui rapporteraient un surplus de TEOM estimé à 500 k€ (274k€ annoncés par les Balcons, 30k€ par Val Guiers et estimé à 200 k€ pour les VDD).

Sur l'exercice 2023, la section de fonctionnement est équilibrée en utilisant 100% des excédents reportés, ce qui représente un risque certain si d'aventure toutes les dépenses étaient réalisées, mais que toutes les recettes n'étaient pas encaissées.

Afin de rendre plus « présentables » les ratios financiers, les petites marges de prudence sur les dépenses réelles ont été reportées au chapitre 023 – Virement à la section d'investissement. Ainsi l'épargne brute passe de – 660 k€ à – 345 k€. Ce ratio n'est évidemment pas satisfaisant pour obtenir un financement, mais accompagné d'une prospective qui démontrerait un retour des épargnes positives dès 2024 pourrait rassurer les organismes bancaires d'accompagner le projet. Le retour à des épargnes correctes nécessitera forcément un effort supplémentaire en termes de participations en 2024.

Max GAUTHIER constate que le budget de fonctionnement sera encore déficitaire cette année.

Laurent MICHEL ne comprend pas comment le budget passe de 600k€ en dépenses imprévues en 2022 à 0€ en 2023 ?

Isabelle GIRERD-MARTIN explique que le budget 2022 était très incertain pour une première année d'exercice et que même si la volonté des EPCI était déjà de réduire les augmentations en utilisant un maximum sur les excédents reportés, 600k€ avaient été placés au chapitre 022 au cas où. La volonté était de ne pas y toucher, mais il a fallu les utiliser. Cette année, après un premier exercice, le budget est moins incertain et les chapitres ont pu être estimés avec plus de précision. Considérant la demande pressante des EPCI, il a été décidé d'utiliser 100% des excédents reportés dans l'équilibre de la section, sans garder aucune marge. En retravaillant le budget, toutes les marges de prudence sur les tonnages de déchets, l'augmentation du point d'indice ou encore le prix du carburant ont été reportées au 023 afin d'améliorer les ratios financiers en baissant les dépenses réelles. Le problème n'est pas réglé car l'épargne brute reste négative, mais le déficit est moins important.

Laurent MICHEL rappelle qu'en ce qui concerne le budget investissement, les EPCI demandent de refaire une prospective financière, il ne la voit pas.

Frédéric GONZALEZ explique que celle de KPMG doit être révisée, car elle était basée sur une inflation de 2% et la restructuration des services a été sous-estimée.

Laurent MICHEL confirme que c'est pour cela que les EPCI demandent à ce qu'elle soit revue.

Frédéric GONZALEZ rappelle que cette prospective pourrait être faite en interne au risque de s'entendre dire que cette étude n'est pas impartiale. Il avait été demandé au directeur ressources de s'en charger. Il est dessus depuis son retour d'arrêt maladie pour les dossiers auprès des organismes bancaires.

Laurent MICHEL est rassuré qu'elle soit en cours de réalisation.

Alexandre DROGOZ rajoute que ce serait bien que les techniciens des EPCI soient impliqués dans ce travail.

Max GAUTHIER rappelle qu'à l'issue des dernières commissions des finances, il avait été annoncé un besoin d'une augmentation de 13% pour avoir un budget sain. Il constate que ce sont les injonctions des EPCI qui ont été suivies, même s'il n'a pas été fait exactement ce qu'ils veulent. Il votera le budget mais s'inquiète sur le fait d'avoir fait des choix qui coûteront de plus en plus cher. SYCLUM ne prend pas la bonne tangente, ça coûtera plus cher dans les années à venir.

Frédéric GONZALEZ rappelle que 4 scénarii ont été présentés au DOB, il espérait qu'à minima le scénario 2 serait retenu pour éviter à SYCLUM d'être en situation financière trop tendue. Ce n'est pas ce qui a été choisi. Il présage que toutes les parties le regretteront à termes.

Nicolas SOLIER confirme que ce n'est pas faute de l'avoir dit.

Max GAUTHIER s'étonne que les EPCI disent ne pas l'avoir su.

François MARTIN s'interroge que la capacité pour SYCLUM à remplir ses obligations réglementaires avec ce budget, notamment en ce qui concerne le tri à la source des biodéchets.

François MANON rappelle que si SYCLUM ne fait pas, il risque de perdre des soutiens importants de ses partenaires.

Frédéric GONZALEZ précise qu'en ce qui concerne les biodéchets, le service sera réduit à sa plus simple expression ; pour respecter les obligations il faudra se caler au maximum sur ce qui coûte le moins cher, c'est-à-dire le compostage. Pour les autres collectes envisagées, il faudra essayer de les organiser en interne, car les prestations dans ce domaine sont hors de prix.

Nicolas SOLIER rappelle que les obligations réglementaires ont été annoncées. Si SYCLUM ne les respecte pas il perdra des recettes ; il a alerté depuis plusieurs mois à ce sujet. Il comprend qu'il y ait des contraintes budgétaires au niveau des EPCI, mais constate qu'il y a deux entités qui restent butées sur des restrictions budgétaires.

Laurent MICHEL confirme que ce genre de projet devrait apparaître dans une prospective.

Isabelle GIRERD-MARTIN rappelle qu'il ne s'agit plus de programmer ce projet dans une prospective puisque l'obligation réglementaire s'impose dès le 1^{er} janvier 2024. C'est donc bien en 2023 qu'il convient de trouver des solutions. Elle propose à Gaëlle DOURNEAU, Directrice des Services Techniques, d'intervenir à ce sujet.

Gaëlle DOURNEAU confirme que les services de SYCLUM cherchent des solutions pour remplir les obligations à moindre coût. Elle était encore ce jour à Chambéry pour échanger sur de nouvelles pratiques.

Le débat étant clôt, le Président propose à l'assemblée de passer au vote :

0 voix CONTRE – 1 ABSTENTION – 39 voix POUR

Le budget prévisionnel 2023 est approuvé.

Départ d'Alexandre DROGOZ qui donne pouvoir à JP BAYON.

➤ **Délibération n°18/2023 : Participations 2023**

Considérant le budget prévisionnel 2023, le président propose de définir le montant des participations sur la base d'un prix unitaire par habitant par service.

	Déchèterles	Réduction Déchets	OM	Collecte sélective AV	Collecte sélective PàP	Administration Maintenance	Total
€/hab.	27,28 €	4,37 €	48,45 €	15,79 €	-	10,04 €	105,92 €
€/hab.	27,28 €	4,37 €	48,45 €		13,40 €	10,04 €	103,53 €

Toutes les communes qui ont ou auront vu leur collecte sélective passer en porte à porte avant le 30/06/2023, sont considérées en porte à porte pour l'année entière.

La répartition pour chaque EPCI est la suivante :

EPCI	Montant pour secteur en AV	Montant pour secteur en PàP	Total
Balcons du Dauphiné	5 268 349,01 €	3 206 997,76 €	8 475 346,78 €
Vals du Dauphiné	1 651 992,91 €	5 220 482,15 €	6 872 475,06 €
Val Guiers	1 369 705,07 €	-	1 369 705,07 €

Après discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité le montant des participations des EPCI pour l'année 2023.

➤ **Délibération n°19/2023 : Redevances spéciales et spécifiques 2023**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les prix des redevances pour 2023. Il rappelle qu'il a été décidé d'utiliser les chiffres de la dernière matrice Compta-coûts® connue pour effectuer le calcul des prix unitaires des redevances.

Le président rappelle le règlement et la procédure mise en place pour la facturation de la redevance spéciale aux collectivités, aux administrations et aux entreprises.

Pour la Redevance Spéciale Ordures Ménagères :

La redevance spéciale est due par les administrations et les professionnels qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères de SYCLUM. Ce service n'est pas soumis à la TVA.

Monsieur le Président propose d'appliquer le prix de 0,036 €/litre, identique à celui de 2022.

Pour la Redevance Spécifique Camping et déchèterie :

Les campings qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères de SYCLUM et les usagers qui utilisent les déchèteries sont assujettis aux redevances spécifiques respectivement appelées Redevance Camping et Redevance Déchèteries. Ces services sont soumis à la TVA.

Monsieur le Président propose d'appliquer les prix suivants :

- ✚ Redevance Camping : 0,036 € / litre HT, soit 0,040 € / litre TTC (TVA à 10%)
- ✚ Redevance Déchèteries (TVA à 5,5%) :
 - Sur les déchèteries non équipées du système de gestion automatisée des accès :
 - 33,36 € / passage HT, soit 35,20 € TTC / passage au-delà du 5^{ème} passage annuel
 - Sur les déchèteries équipées du système de gestion automatisée des accès :
 - 12,32 € HT/passage, soit 13 € TTC/passage pour les véhicules VP,
 - 24,64 € HT/passage, soit 26 € TTC/passage pour les véhicules CTTE < 2,25 tonnes,
 - 73,93 € HT/passage, soit 78 € TTC/passage pour les véhicules CTTE > 2,25 et < 2,75 tonnes,
 - 110,90 € HT/passage, soit 117 € TTC/passage pour les véhicules CTTE > 2,75 et ≤ 3,5tonnes,

Nombre de droits d'accès par compte par an : 36

Le dépassement de crédits alloués déclenche un montant de passage égal au nombre de crédits dépassés multiplié par 12,32 € HT.

Les conditions sont inchangées par rapport à l'exercice 2022.

Florence BARBIER ne comprend pas comment se calcule les passages supplémentaires quand les crédits sont épuisés.

Anne MATILLAT explique qu'en fonction du nombre de crédits déjà décomptés, lors du passage qui provoque le dépassement, le nombre de crédits facturés ne correspondent pas forcément à un gabarit de véhicule, c'est la raison pour laquelle, il est précisé un prix au crédit supplémentaire.

Laurent MICHEL ne trouve pas cohérent de maintenir les prix des redevances spéciales alors que SYCLUM est en recherche de financements, pourquoi ne pas augmenter les tarifs ?

Isabelle GIRERD-MARTIN précise que les tarifs doivent correspondre au coût du service rendu. Pour la redevance spéciale ordures ménagères, il a été acté qu'elle était calculée sur la base du dernier compta-coûts connu, en l'espèce celui de 2020. Pour la redevance déchèteries, le calcul se fait collégialement avec nos collègues du SMND afin de s'assurer que les coûts sont identiques et ainsi éviter le report des tonnages d'un côté ou de l'autre.

Pour la collecte des papiers de bureau :

Ce service proposé aux administrations, aux écoles et aux entreprises entre dans le cadre de la redevance spéciale, non assujettie à la TVA.

Le président propose de rester sur le tarif appliqué sur 2022 :

- 120 €/an pour une dotation de 900 litres (soit 5 bacs)
- 60 €/an par tranche de 540 litres supplémentaires (soit tous les 3 bacs supplémentaires).

Les conditions sont inchangées par rapport à l'exercice 2022.

Le Président précise que la collecte des papiers de bureau va disparaître petit à petit en raison de la collecte en mélange du multiflux en porte à porte généralisée.

Anne MATILLAT demande s'il y aura un sur-tri pour le papier.

Isabelle GIRERD-MARTIN explique que les centres de tri ne proposent plus qu'un seul process de tri basé sur le multiflux, il n'y a donc plus aucun intérêt de séparer le papier des emballages.

Thérèse TISSERAND demande si le papier broyé pose problème.

Isabelle GIRERD-MARTIN confirme que le papier broyé passe en refus au centre de tri et qu'il vaut mieux éviter.

Après discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité le montant des redevances spéciales et spécifiques pour l'année 2023.

2^{ème} PARTIE : Rénovation bâtiment de Rochetoirin

➤ Délibération n°20/2023 : Demande du Fonds Vert

Le Président rappelle que SYCLUM a acquis un second site fin 2021 dans la zone d'activités de Rochetoirin pour y organiser les départs des camions de collecte du territoire et y installer une partie des agents administratifs. Après un audit énergétique du bâtiment en 2022, il apparaît qu'une rénovation est nécessaire et permettrait une économie de l'ordre de 54% de la consommation électrique et assurerait de meilleures conditions de travail aux agents.

Les travaux sur la partie bureaux et locaux sociaux comprennent :

1. L'isolation des murs extérieurs par laine de bois et enduit.
2. L'isolation des murs intérieurs donnant sur les ateliers par le remplacement des panneaux sandwich des bureaux Est par des panneaux de performance supérieure et la création d'un couloir de circulation pour séparer les bureaux Est des ateliers.
3. L'isolation de la toiture par laine de bois et étanchéité ainsi que l'isolation en sous face de la toiture de la mezzanine.
4. Le remplacement des menuiseries intégrées dans l'isolation des murs et l'installation de stores BSO pour permettre une protection solaire avec une faible altération de la pénétration de la lumière naturelle.
5. L'installation d'une ventilation double-flux avec échangeur à plaque avec aspiration dans les circulations et entrées d'air des bureaux.

Les travaux sur la partie ateliers comprennent :

1. Le remplacement des lanterneaux pour permettre la pénétration de la lumière naturelle en journée et éviter d'avoir recours à l'éclairage.
2. Le remplacement des luminaires par des LED.

DBP : on remplace les fenêtres car une sur deux ne s'ouvre plus, on remplace les stores parce qu'un sur deux ne se ferment plus et on met une ventilation car il n'y en a pas.

Afin de compléter le financement des travaux, SYCLUM souhaite déposer un dossier de demande de subvention au Fonds Vert auprès de la Préfecture de l'Isère.

Montant total du projet :

Description dépenses	Montant HT	Montant TTC
Isolation extérieure	71 250,00 €	85 500,00 €
Isolation intérieure	46 000,00 €	55 200,00 €
Menuiseries + stores	78 000,00 €	93 600,00 €
Isolation toiture et mezzanine	117 000,00 €	140 400,00 €
Ventilation double-flux	18 000,00 €	21 600,00 €
Remplacement des lanterneaux	35 000,00 €	42 000,00 €
Remplacement éclairage atelier LED	8 000,00 €	9 600,00 €
Maîtrise d'œuvre, CT et CSPS	50 000,00 €	60 000,00 €
Sous-Total	423 250,00 €	507 900,00 €
+5% d'aléas	21 162,50 €	25 395,00 €
TOTAL	444 412,50 €	533 295,00 €

Le plan de financement proposé :

Financement	Montant HT
Subvention FONDS VERT (60% HT)	266 647,50 €
Autofinancement SYCLUM	177 765,00 €
Montant total du projet	444 412,50 €

Le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de rénovation énergétique du bâtiment de Rochetoirin et de son plan de financement.

Le président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la rédaction du dossier de subvention du Fonds Vert auprès de la Préfecture de l'Isère. Il précise que le projet est programmé pour débuter dès l'automne 2023.

Laurent MICHEL demande que la délibération précise bien qu'en l'absence de subvention, SYCLUM ne lancera pas les travaux, considérant ses difficultés actuelles.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité :

- accepte le projet de rénovation énergétique du bâtiment de Rochetoirin et son plan de financement ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la rédaction du dossier de subvention du Fonds Vert auprès de la Préfecture de l'Isère et à déposer la demande au titre de l'exercice 2023 ;
- précise que si SYCLUM n'obtient pas la subvention, le projet sera suspendu dans l'attente d'obtenir d'autres financements.

3^{ème} PARTIE : Administration

➤ Délibération n°21/2023 : Conventions pour accompagnement au compostage

SYCLUM accompagne la mise en place et le suivi de sites de compostage autonome ou partagé auprès de différentes structures :

- Les communes et les établissements publics
- Les bailleurs sociaux
- Les entreprises privées
- Les particuliers dans le cadre d'un projet de quartier.

A ce jour, ont été installés sur le territoire de SYCLUM, 35 sites partagés (bas d'immeubles, quartiers, jardins, ...), 47 sites en établissements (école, résidence personnes âgées, crèche, ...), 4 campings et 4 entreprises.

Face au succès de l'opération et de la multiplicité du nombre de sites, Monsieur le Vice-président en charge de la Réduction des Déchets propose des conventions pour chaque public cible afin de cadrer la fourniture et le renouvellement du matériel et les conditions d'accompagnement.

Ces conventions permettent également de définir clairement les engagements de chacun.

La mise à disposition du matériel à l'installation et l'accompagnement restent gratuits, sauf pour les entreprises privées, pour lesquelles une participation leur était déjà demandée pour couvrir les frais inhérents au matériel et à la première année d'accompagnement.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ces conventions pour les prochaines installations de sites de compostage autonome ou partagé.

Après discussion, le comité syndical approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction de ces conventions et autorise le Président à les signer dans le cadre de nouveaux projets.

➤ Délibération n°22/2023 : Convention pour prise en charge de l'installation de points de collecte de proximité par le bénéficiaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 1^{er} mars 2022, le conseil syndical s'est positionné pour une participation financière des bénéficiaires en cas d'installation de points de collecte de proximité enterrés ou semi-enterrés.

En résumé, lorsque les points sont situés sur un espace public ou dans une résidence privée, SYCLUM prend à sa charge l'intégralité des travaux et des équipements et la commune et le bénéficiaire privé prennent en charge au prorata de leur population concernée les frais de génie civil et le financement du ou des conteneurs ordures ménagères. Les conteneurs de tri restant à la charge de SYCLUM.

Monsieur le Président propose de compléter l'article 10 – Financement, par une prise en charge systématique de la totalité des frais (génie civil, conteneur ordures ménagères et de tri) par le bénéficiaire dans le cas particulier des opérations nouvelles et des réhabilitations pour les installations de points de collecte de proximité enterrés ou semi-enterrés.

Après discussion, le comité syndical approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction de cette convention et autorise le Président à la signer dans le cadre de nouveaux projets.

➤ **Délibération n°23/2023 : Prise en charge de frais d'huissier indus**

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à une erreur d'écriture comptable dans le cadre de la cession d'un pont roulant, le Trésor public a engagé une procédure de recouvrement vis-à-vis de l'acquéreur, alors que ce dernier avait fait le nécessaire.

La procédure a été suspendue, mais les frais engagés pour rémunérer l'huissier restent dus à hauteur de 360,00 €.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à prendre en charge cette dépense à l'article 6718.

Après discussion, le comité syndical accepte à l'unanimité la prise en charge des frais d'huissier dans ce dossier et autorise le Président à effectuer la dépense.

4^{ème} PARTIE : Questions diverses

➤ **Incivilités et agressions des agents**

Frédéric GONZALEZ souhaite informer les élus d'un phénomène de plus en plus récurrent d'agressions envers les agents qui sont en contact direct avec les usagers et notamment les agents d'accueil au bureau et en déchèteries.

Il précise qu'il a donné la consigne au standard de ne plus décrocher les appels avec numéros masqués (souvent source de comportements désagréables de manière anonyme) et de raccrocher dès que le ton monte. Désormais, il essaiera de déposer plainte ou une main courante systématiquement.

Il a décidé de renvoyer les cas particuliers aux élus communaux qui connaissent mieux les habitants et qui peuvent les ramener à la raison.

Il souhaite également se mettre autour de la table avec les agents concernés et des élus pour chercher des pistes d'amélioration.

Il présente à l'assemblée quelques chiffres clés de l'accueil au bureau :

- Les agents répondent à environ 120 appels par jour (entre 110 et 130), ne sont pas comptabilisés ceux auxquels ils ne répondent pas car déjà en ligne ou occupés avec des usagers à l'accueil physique
- Les agents accueillent entre 25 et 35 usagers par jour :
 - les retardataires qui viennent récupérer leur bac jaune
 - l'achat de bacs ordures ménagères
 - l'achat de composteurs
 - les inscriptions en déchèterie.

Avec une moyenne de 5 minutes par appel et 10 minutes par accueil physique, cela représente sans discontinuer 15 heures de travail par jour pour 2 personnes, soit 7h30 chacun. Pour se rendre compte de la pression qui est déjà la leur, il rappelle que l'accueil n'est ouvert que 7 heures par jour !

➤ **Actions de communication**

Philippe FILLIOD, vice-président en charge de la communication présente la stratégie de communication élaborée à l'occasion de la création de SYCLUM par les actions de communication en cours notamment :

- Le nouveau site internet : il est rappelé qu'un « espace collectivités » est dédié aux communes pour récupérer des supports de communication. Pour celles qui auraient perdu les codes d'accès, elles peuvent le redemander au service communication par mail à emilie.martin@syclum.fr
- La chaîne YouTube,

- La campagne relative aux modifications des ouvertures des déchèteries
- « Bleu is the new Jaune » pour expliquer que les papiers et les emballages sont désormais mélangé
- Le projet d'affichage sur les camions de collecte

Il précise que depuis le recrutement d'un graphiste, la totalité des supports sont réalisés en interne (supports numériques et papiers), ainsi que les vidéos qui alimentent la chaîne YouTube. Ainsi, SYCLUM fait des économies sur les réalisations des supports, il est beaucoup plus réactif et en plus l'image donnée du service est bien meilleure.

Voir diaporama ci-joint.

➤ Premiers retours sur les collectes alternées en porte à porte

Monsieur le Président demande à Gaëlle DOURNEAU de présenter les premiers résultats des collectes alternées depuis le début de l'année.

Gaëlle DOURNEAU se réjouit des bons résultats avec une baisse de 5% sur le tonnage des OM global du syndicat sur janvier et février en comparaison de la même période en 2022.

Sur la tournée qui est passée d'une collecte OM par semaine et la collecte sélective en apport volontaire à une collecte tout en porte à porte en alternance, elle constate une baisse des OM de 27% et une augmentation du tri de 100 %.

Sur l'ex-Vallée de l'Hien qui était pourtant déjà en porte à porte pour la collecte sélective, mais en sac, elle constate une baisse de 20% des ordures ménagères et les performances de tri passent de 30 à 50kg/hab./an.

Max GAUTHIER voudrait savoir si les refus de tri sont importants.

Gaëlle DOURNEAU confirme qu'il existe un problème avec l'utilisation de sacs par les usagers déposés à l'intérieur des bacs, ce qui est aussitôt passé en refus au centre de tri. Des adhésifs spécifiques ont été réalisés par le service communication et les agents en ont déjà collés 750. Le message lors de la distribution du bac jaune a également été revu pour insister sur ce point.

Elle rajoute que l'autre point noir, ce sont les objets en plastique (jouets, tuyaux, ...) car les gens ont du mal à comprendre le sens du mot « emballages ».

Elle précise que des tableaux de bord ont été élaborés pour suivre les évolutions de tonnages tout au long de l'année et aider ainsi à prévoir les impacts de ces modifications de collecte.

Jean-Philippe BAYON souhaiterait rajouter pour conclure qu'il n'aurait jamais cru entendre ce message il y a encore 2 ans. Il se félicite du travail qui a été fait et maintenant il faut travailler sur les biodéchets, un gros dossier pour être dans le respect de la loi. Il espère qu'en ce qui concerne les modifications de collecte, il n'y aura pas de collecte en porte à porte qui passera en apport volontaire.

Gilbert GROS voudrait savoir où en est l'opération de collecte des biodéchets sur La Tour du Pin.

Frédéric GONZALEZ confirme qu'elle en est toujours au stade de l'expérimentation et qu'il est envisagé de l'étendre si possible.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est close à 20h45.